

Croix Bleue Santé^{MC}

UN RÉGIME QUI VOUS CONVIENT



Régime d'assurance Approbation garantie
FLEXIBLE. PERSONNEL. ABORDABLE.

Offert aux personnes qui résident au Québec.



Le régime d'assurance Approbation garantie offre une couverture de base pour les frais médicaux courants, ainsi que pour les urgences médicales inattendues et les accidents qui peuvent survenir à tout moment. Sans sélection des risques, notre régime d'assurance Approbation garantie couvre les maladies préexistantes.

| Soins de santé | |
|---|---|
| Soins dentaires à la suite d'un accident | 70 %, jusqu'à 7 000 \$ à vie |
| Ambulance | 70 %, jusqu'à 420 \$ par année civile |
| Accompagnateur dans l'ambulance | 70 %, jusqu'à 280 \$ par année civile |
| Services diagnostiques | |
| Analyses de laboratoire | 100 %, jusqu'à 500 \$ par année civile |
| Tomographie par ordinateur (scanner) | 100 %, jusqu'à 250 \$ par année civile |
| Imagerie par résonance magnétique | 100 %, jusqu'à 675 \$ par année civile |
| Échographie | 100 %, jusqu'à 100 \$ par année civile |
| Polysomnographie | 100 %, jusqu'à 500 \$ par période de 2 années civiles |
| Professionnels de la santé | |
| Chiropraticien | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Massothérapeute | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Ostéopathe | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Physiothérapeute | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Podiatre/podologue | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Psychologue/psychothérapeute/travailleur social/conseiller clinicien/TCCI | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Orthophoniste | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Prothèses auditives/réparations | 70 %, jusqu'à 350 \$ par période de 5 années civiles (période d'attente de 6 mois) |
| Gestion des maladies chroniques | 70 %, jusqu'à 300 \$ par année civile |
| Orthèses et chaussures orthopédiques | 70 %, jusqu'à 105 \$ par année civile |
| Chambre d'hôpital semi-privée | Couverture à 100 % pour un maximum de 90 jours par année civile 30 \$ par jour lorsqu'une chambre à deux lits n'est pas disponible (période d'attente de 8 mois pour les demandes de règlement liées à une grossesse) |
| Soins de la vue | 70 %, jusqu'à 105 \$ par période de 2 années civiles (période d'attente de 6 mois) |
| Fournitures pour personnes diabétiques, équipement médical, fournitures et services médicaux, soins infirmiers et prothèses | 70 %, jusqu'à un montant maximal combiné de 2 500 \$ par année civile |
| Programme de mieux-être enÉquilibre | Services de consultation et ressources en ligne, offerts 24 heures sur 24, pour vous aider à gérer les problèmes du quotidien liés à la famille, au travail, à la santé et aux finances |

SOINS DENTAIRES

Couverture à 70 % sans maximum global

Offre une couverture pour les dentistes généralistes, jusqu'aux montants prévus dans le guide d'honoraires en vigueur (période d'attente de 6 mois).

- Examen de rappel - 1 par année civile
- Polissage - 1 unité par année civile
- Traitement de canal
- Regarnissage
- Détartrage - 1 unité par année civile
- Radiographies
- Obturations
- Extractions
- Rebasage
- Réparations de prothèses

DÉCÈS ET MUTILATION PAR ACCIDENT

Offre une couverture en cas de décès accidentel ou de perte d'un membre. La personne assurée qui présente la demande et son/sa conjoint/conjointe sont couverts jusqu'à un maximum de 25 000 \$ chacun. Les enfants à charge sont couverts jusqu'à un maximum de 5 000 \$ chacun.

| Garanties | Paiement |
|--|-----------------------------|
| Décès | 100 % de 25 000 \$/5 000 \$ |
| Perte ou perte de l'usage des deux mains ou des deux pieds | 100 % de 25 000 \$/5 000 \$ |
| Perte ou perte de l'usage d'une main et d'un pied | 100 % de 25 000 \$/5 000 \$ |
| Perte de la vue complète des deux yeux | 100 % de 25 000 \$/5 000 \$ |
| Perte ou perte de l'usage d'une main ou d'un pied | 50 % de 25 000 \$/5 000 \$ |

La couverture Décès et mutilation par accident prend fin à l'âge de 65 ans.

Garantie pour les derniers frais : Couverture de 5 000 \$ pour chaque personne assurée advenant un décès accidentel.

ASSURANCE MÉDICAMENTS (couverture complémentaire seulement) - Optionnelle

Couverture à 80 %, jusqu'à 2 500 \$ par année civile pour :

- la franchise et la coassurance payables en vertu du Régime public d'assurance médicaments du Québec ou d'une couverture d'assurance collective équivalente;
- le coût de certains médicaments sur ordonnance non inscrits sur la Liste des médicaments du Régime public d'assurance médicaments du Québec à condition qu'ils correspondent à la définition de médicaments admissibles en vertu de la police et qu'ils figurent sur la liste de médicaments gérée.

Paiement direct : Vous n'avez qu'à présenter votre carte d'identification dans une pharmacie participante.

ASSURANCE VOYAGE - Optionnelle

La personne assurée bénéficie d'une assurance voyage en cas d'urgence médicale pour un nombre illimité de voyages d'une durée maximale de 17 jours chacun.

Votre état de santé doit être stable avant votre départ afin que les conditions préexistantes soient couvertes. Consultez la police pour connaître les détails.

Nous vous offrons les outils et services qui vous aident à gérer votre régime d'assurance et à bien vivre

cbmedavie.mabonnesante.ca : Source canadienne de renseignements fiables sur le mieux-être qui comprend un outil pour évaluer votre état de santé actuel, déterminer vos objectifs personnels de remise en forme et vous motiver à atteindre ces objectifs.

Avantage Bleu : Programme qui offre des rabais sur les soins de la vue ainsi que sur des produits et services de santé offerts par de nombreux fournisseurs.

Visitez le site www.avantagebleu.ca.

